

## Concours de Technicien territorial Session 2020 reportée

### **OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admissibilité du vendredi 25 juin 2021**

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, le jury a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

**Etaient physiquement présents**, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats :

**Hafida BOUZEMI**, présidente du jury, directrice projet direction des bâtiments à Noisy-le-Grand siégeant au titre du collège des personnalités qualifiées,

Richard BANNAIS, coordinateur informatique RH à Gennevilliers siégeant au titre du collège des personnalités qualifiées

et pour l'administration :

**Martine BARBEROUX**, Directrice des concours

**Virginie MATKI**, Rédacteur

**Stéphane WOJNAROWSKI**, Cadre pédagogique,

**Hafida BOUZEMI** atteste du bon déroulement des opérations.

### **Etaient présents à la réunion à distance :**

#### **Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Guillaume ACCART, représentant du personnel de catégorie « B » à la CAP

Marie-Catherine BARIGAULT, ingénieur territorial principal à Bois-Colombes

Pierre-Albert BATONGA, ingénieur territorial principal à Nanterre

Ludovic BOITEL, ingénieur territorial à Rueil-Malmaison

Amélie BOURLIEUX, ingénieur territorial principal au département de Seine-Saint-Denis

Vincent CHRETIEN, ingénieur territorial principal à l'EPT Plaine Commune

Fabienne GROLLEAU, ingénieur territorial principal au département du Val-de-Marne

Michèle KAGANSKI, attaché territorial principal à Aulnay-sous-Bois

Laetitia LIBOUTON, ingénieur territorial principal à Vitry-sur-Seine

Denis MERIOT, ingénieur territorial au département de Seine-Saint-Denis

Bruno PEYREL, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à Meudon

Franck PICOT, ingénieur territorial principal au département du Val-de-Marne

Philippe PINTO, ingénieur territorial principal à Aubervilliers

Bruno REA, ingénieur territorial en chef à l'INSEP

Philippe RISCH, ingénieur territorial principal à la Région Ile-de-France

Eric STREMLER, ingénieur territorial en chef à l'EPT Grand Paris Sud-Est Avenir

Anaïs VALLADEAU GASCON, ingénieur territorial à Montreuil

Jérôme VAUGON, suppléant de la présidente du jury, ingénieur territorial principal à Charenton-le-Pont

#### **Collège des personnalités qualifiées :**

Samia ATIK-BLONDEL, responsable santé et sécurité au travail à l'INSEP

Camille AUVRAY, responsable unité technique nord à l'EPT Est-Ensemble

Nicolas BAGUENARD, ingénieur en chef à la Ville de Paris

Gilles BOEHM, ingénieur territorial en chef retraité, représentant du CNFPT

Jean-Pierre BULTIEAU, chef de projet section berges au département du Val-de-Marne

Patrick COMMON, responsable espaces verts, retraité

Sandro CARAFA, directeur général adjoint des services à Malakoff

Philippe EDMOND, responsable d'opérations direction des bâtiments au département du Val-de-Marne

Eric GARREAU, chef de projet audiovisuel à Aubervilliers

Jérémy JARDIN, chargé d'études service équipement des lycées à la région Ile-de-France

Annie LEMAIRE, ingénieur territorial en chef, retraitée

Déborah MABILLEAU, responsable d'éducation environnement à Aulnay-sous-Bois

Gilles NICOD, directeur des services techniques à la Courneuve

Sylvain PASQUET, directeur du pôle systèmes d'information à Cœur d'Essonne agglomération

Valérie PRUSSE, ingénieur territorial au département de l'Essonne

Marie PUIJALON, directrice de la Division Voirie, Infrastructures et Espaces Publics à Tremblay-en-France

**Collège des élus locaux :**

Carine BANSEDE, adjointe au maire de Villeneuve-la-Garenne  
Béatrice BODIN, adjointe au maire de Garches  
Rodolphe CAMBRESY, adjoint au maire de Bry-sur-Marne  
Marie-Line CLARIN, conseillère municipale de La Courneuve  
Jean-Philippe DELUCHEY, conseiller municipal de Soisy-sous-Montmorency  
Joëlle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont  
Marie-Christine FAUVEAU, adjointe au maire d'Enghien  
Thomas FRANCESCHINI, conseiller municipal de Noisy-le-Sec  
Marie-Laure HODE, conseillère municipale de Livry-Gargan  
Jennifer JOBARD, conseillère municipale de Noisy-le-Sec  
Maryse LE NOC, conseillère municipale de Boissy-Lès-Perche  
Florence MARY, adjointe au maire de Soisy-sous-Montmorency  
Nicole MENDY, conseillère municipale délégué de Châtillon  
Christophe PAQUIS, adjoint au maire des Lilas  
Anne-Laure PEREZ, adjointe au maire de Gennevilliers  
Nesrine REZZAG-BARA adjointe au maire de Nanterre  
Nadine RIBERO, conseillère municipale d'Athis-Mons  
Leila SLIMANE, adjointe au maire de Pantin

**OBSERVATIONS :**

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2021 – 59 du 2 avril 2021, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats admis à la session 2020 reportée du concours de technicien territorial.

Après en avoir délibéré, le jury a décidé d'annuler pour rupture d'anonymat la copie de l'épreuve de rapport des candidats suivants :

- n° 2053
- n° 2900
- n° 3010
- n° 3384

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes. Le jury se prononce à la majorité, pour un seuil d'admissibilité de 9.00 sur 20 dans les 3 voies de concours et dans toutes les spécialités.

Les listes ci-jointes des candidats admissibles sont arrêtées comme suit :

**Concours externe :**

- Spécialité bâtiments, génie civil : 34 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité réseaux, voirie, infrastructures : 42 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène : 42 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité aménagement urbain et développement durable : 13 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité déplacements, transports : 4 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité espaces verts et naturels : 38 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information : 51 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité services et interventions techniques : 13 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité métiers du spectacle : 10 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité artisanat et métiers d'art : 4 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20

**Concours interne :**

- Spécialité bâtiments, génie civil : 64 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité réseaux, voirie, infrastructures : 48 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène : 22 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité aménagement urbain et développement durable : 19 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité déplacements, transports : 9 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité espaces verts et naturels : 79 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information : 25 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité services et interventions techniques : 64 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité métiers du spectacle : 31 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité artisanat et métiers d'art : 6 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20

Troisième concours :

- Spécialité bâtiments, génie civil : 7 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité réseaux, voirie, infrastructures : 12 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène : 7 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité aménagement urbain et développement durable : 2 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité déplacements, transports : aucun admissible avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité espaces verts et naturels : 3 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information : 3 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité services et interventions techniques : 8 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité métiers du spectacle : 4 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité artisanat et métiers d'art : 1 admissible avec un seuil fixé à 9.00 sur 20

Compte tenu de la nature de l'épreuve orale, ainsi que du nombre de candidats, le jury décide de se scinder et de recourir à des examinateurs spécialisés pour auditionner les candidats du concours.

Le jury tient à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admission. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation des épreuves dans un contexte sanitaire difficile.

Fait à Pantin, le 25 juin 2021  
La Présidente du jury,



**Hafida BOUZEMI**

Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Virginie MATKI	
Stéphane WOJNAROWSKI	